

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le Dix du mois de juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 6 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. David JEANJEAN, Maire.

Membres Présents : Mmes Solveig DE ORY, Aurélia Alice IRRMANN, Thérèse RIBENNES, Coralie SABATIER, Mme Manon SIMON

Mrs Jean-Louis LEUCI, Chrisitan MAZURE, Xavier THOMAS ; Christian DIBLASI, David JEANJEAN, M. Eddy MASSON

Membres ayant donné procuration : Mme Catherine MAURY à M. Jean-Louis LEUCI ; Mme Anne-Veig HORRY à M. David JEANJEAN, M. Nathan DE FOSSET à Mme Thérèse RIBENNES

Membre Absent : M. Laurent TRONNET

Secrétaire de séance : Mme Solveig DE ORY

Délibération : 2026_07_34 : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 annexé à la présente délibération.

Il précise que le Compte-Rendu a été affiché comme l'oblige la réglementation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

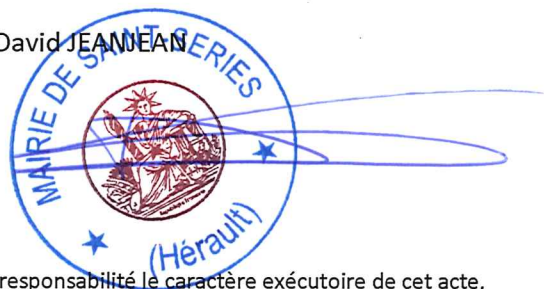
ADOpte LE PROCES VERBAL TEL QUE PRESENTE

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

David JEANJEAN



Le Secrétaire de séance,

Solveig DE ORY



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.